

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

ELECTROTECHNIQUE, ENERGIE, EQUIPEMENTS COMMUNICANTS

OBJECTIF DE LA FORMATION

I CADRE DE TRAVAIL

Le titulaire du **baccalauréat professionnel Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants** intervient dans la production, le transport, la distribution et la transformation de l'énergie électrique. Ses activités s'exercent dans la mise en œuvre, l'utilisation, la maintenance des installations et des équipements électriques (courants forts et courants faibles).

Avec l'évolution des techniques et technologies, notamment électroniques et informatiques, il met en œuvre ou intervient sur les réseaux permettant le dialogue, la gestion des récepteurs et véhiculant la Voix, les Données, les Images (V.D.I.) ainsi que ceux concernant la sécurité des personnes et des biens.

En tant que professionnel électricien, ses compétences lui permettent de travailler en toute autonomie ou de mener une équipe en responsabilité.

Tout en étant créatif dans ses réalisations, il en maîtrise les aspects normatifs, relationnels, économiques, commerciaux et sécuritaires.

Le titulaire du baccalauréat professionnel Électrotechnique Énergie Équipements Communicants est amené à travailler dans des entreprises de toutes tailles et de secteurs d'activités très variés (industrie, services, habitat, tertiaire, équipements publics).



2 ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Les besoins résultant de la diversité et du contexte professionnel des entreprises, de la réalisation des ouvrages ou des produits, de l'évolution des marchés et des moyens mis en œuvre, de l'organisation du travail, ont permis de délimiter les activités du titulaire du baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants aux fonctions principales suivantes:

- étude
- organisation
- réalisation
- mise en service
- maintenance
- relation client

Quel que soit le type d'entreprise dans laquelle le titulaire du **baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements communicants** est amené à exercer son métier, ses compétences lui permettent :

à l'atelier :

- de construire et raccorder tableaux et armoires électriques, sous ensembles mettant en œuvre des équipements pour des installations électriques ;
- de conduire une équipe de fabrication ou de maintenance.

sur le chantier :

de réaliser tout ou partie d'un ouvrage ou de conduire une équipe réalisant un ouvrage de plus grande ampleur.

de mettre en œuvre les équipements électriques spécifiques dans les courants faibles, notamment les réseaux véhiculant, la Voix, les Données et les Images (V.D.I) ainsi que ceux permettant la mise en sécurité des locaux, des biens et des personnes.

en toutes circonstances :

de maintenir en état de fonctionnement ces équipements et installations électriques.

Le titulaire du **baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants** possède une formation technologique et professionnelle qui lui permet :

- d'appréhender l'environnement technologique de l'entreprise ;
- d'adapter son comportement aux exigences de « l'assurance qualité » de l'entreprise ;
- de s'adapter à l'évolution des techniques, méthodes et matériels ;
- de mettre en œuvre ou de faire respecter les modes opératoires et procédures concernant le Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou Plan de Prévention (PDP) en vigueur lors de la réalisation de l'ouvrage ;
- de contribuer à l'amélioration du poste de travail ;
- de diriger une équipe ;
- de rendre compte de l'activité de son équipe et d'explicitier l'état d'avancement des travaux.



Tant à l'atelier que sur un chantier, le titulaire du **baccalauréat professionnel Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants** est capable d'appliquer et de faire appliquer les règles individuelles et collectives d'hygiène, de protection de l'environnement ainsi que celles de prévention des risques électriques.

3. PERSPECTIVES

Le baccalauréat professionnel Electrotechnique Energie Equipements Communicants atteste un niveau de compétence générale et professionnelle permettant au titulaire du diplôme :

- de s'insérer professionnellement dans des emplois correspondant à des formations de niveau IV.
- d'évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment en s'appuyant sur la formation continue.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : Cas général : 3 années de formation
ou 2 années de formation, après un 1^{er} diplôme en électricité

Alternance : 1^{ère} année : 13 semaines au CFA
2^{ème} et 3^{ème} année : 20 semaines par an au CFA

CONDITIONS D'ADMISSION

L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel, spécialité *Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants*, est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, ou bien de 15 ans à la condition d'avoir au moins un niveau 3^{ème}. Pour une orientation en Bac Pro dès le début de l'apprentissage, il est conseillé d'avoir un bon niveau scolaire (au minimum un bon niveau de 3^{ème} générale).

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage de trois ans avec une entreprise dont les activités recouvrent le référentiel professionnel de ce diplôme, par le rendez-vous d'inscription à l'AFORBAT-Vendée, et par le nombre de places disponibles au CFA.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Formation Générale :

Expression Française, Mathématiques / sciences, Dessin d'art, Gestion, Hygiène Prévention Sécurité

- Formation Professionnelle

Atelier, technologie professionnelle, dessin technique, lecture de plans, métré, exercices pratiques complémentaires...

- Utilisation des Moyens d'Autoformation

Centre de Ressources et d'Aide à la Formation, Salle Multimédia, Salle Informatique, Audiovisuel.

LES POURSUITES DE FORMATION

Le Bac Pro permet d'accéder à des diplômes de l'enseignement supérieur tels que BTS, DUT.
Un jeune diplômé d'un Bac Pro peut poursuivre vers un BP Équipements sanitaires.